



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

DECISION DU MAIRE N° d.2026.058

Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus par la ville de Versailles entre le 27 mars et le 12 mai 2026, dont le montant justifie le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 alinéa 4, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2, 4°, D.2131-5-1 et R.2131-6 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure formalisée, les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L.2125-1 et R.2162-15 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours ;

Vu la délibération n° D.2026.03.4 du Conseil municipal de Versailles du 20 mars 2026 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal n° A.2026.458 du 20 mars 2026 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles ;

Vu le budget de l'exercice en cours,

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçue à cet effet dans le cadre de la délibération du 20 mars 2026 susvisée.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédures dont le montant justifie le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 26 mars 2026 et le 22 mai 2026 est la suivante :

LE MAIRE DE VERSAILLES DECIDE :

- 1) Implantation d'ombrières photovoltaïques et réaménagement du parking Jean-Marc Fresnel (Maison des Sports) - Lot 2 - Ombrières - Avenant n° 1 au marché conclu avec la société ROSSINI ENERGY ayant pour objet l'augmentation du montant du marché. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 5 965,60 € HT, qui passe ainsi à 390 687,60 € HT, soit une augmentation de 1,55%.
- 2) Travaux de réfection des couvertures et des étanchéités dans l'école Les Condamines et dans l'école les Dauphins (2 lots) - Lot n° 1 : Les Condamines - Marché de travaux à tranches suite à une procédure adaptée ouverte, conclu avec la société DESCHAMPS domiciliée 16 rue Léopold Rechossiere 93300 Aubervilliers, pour un montant total (toutes tranches comprises) de 999 631,98 € HT. La durée du marché est de 36,5 mois à compter de la notification et s'achève à l'issue de la garantie de parfait achèvement de toutes les tranches optionnelles, si celles-ci sont affermies. Les périodes de préparation et de travaux de la tranche ferme et des tranches optionnelles sont incluses.
- 3) Travaux de réfection des couvertures et des étanchéités dans l'école Les Condamines et dans l'école les Dauphins (2 lots) - Lot n° 2 : Les Dauphins - Marché de travaux à tranches suite à une procédure adaptée ouverte, conclu avec le Groupement AUCHET & SER ETANCH domiciliée 31, route de la Garenne 92140 Clamart, pour un montant total (toutes tranches comprises) de 779 254,07 € HT. La durée du marché est de 27,5 mois à compter de la notification du marché et s'achève à l'issue de la garantie de parfait achèvement de toutes les tranches optionnelles, si celles-ci sont affermies. Les périodes de préparation et de travaux de la tranche ferme et des tranches optionnelles sont incluses.

- 4) Travaux d'aménagement de l'entrée de ville - rue du pont Colbert - Lot n° 1 - VRD - Marché conclu avec la société COLAS, domiciliée 3 rue Camille Claudel – 78450 Villepreux suite à une procédure adaptée ouverte et pour un montant unitaire estimé à 439 077,30 € HT. La réception du chantier est prévue le 18 septembre 2026.
- 5) Travaux d'aménagement de l'entrée de ville - rue du pont Colbert - Lot n° 2 - Espaces Verts - Marché conclu avec la société ESPACE DECO OUEST domiciliée BP223 Chemin de Villaroy 78530 Buc suite à une procédure adaptée ouverte et pour un montant unitaire estimé à 86 111,67 € HT. La durée du marché est estimée à 6 mois à compter de la notification.
- 6) Fourniture de produits d'entretien et d'articles de droguerie pour la ville de Versailles, son Centre communal d'action sociale (CCAS), la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, les villes de Bailly, Bougival, Fontenay-le-Fleury, et Jouy-en-Josas – Lot 2 – Produits jetables – Avenant n° 3 au marché conclu avec la société BARTHOLUS ayant pour objet la prolongation de la durée du contrat jusqu'au 5 avril 2027. L'avenant est sans incidence financière au regard du montant maximum du marché.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.